

# PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CCAS

Séance du mardi 09 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le trois décembre deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame TURCHETTI Sylviane, Vice-Présidente du CCAS.

**PRESENTS** : Sylviane TURCHETTI, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN (arrivée à 19h39), Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Isabelle FAYOLLE, Jeannine LIABEUF, Eliane PAVIOT, Pascale HERAUD, Edith BOUTILLIER, Cécile BRIEL.

**ABSENTS** : Magali GUILLOT, Christophe VAGINAY, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

**Secrétaire de séance** : Christiane GAUTHIER-MEYER.

**DEL 2025 22 Admission en non-valeurs de titre de recettes de l'année 2022 pour le CCAS**

Par mail explicatif en date du 15/10/2025, les services de gestion comptable de la Tour du pin propose à la collectivité d'émettre en non-valeurs au compte 6541 (créances irrécouvrables), numéro de liste 5543120011 concernant les non-valeurs 2022 dont le recouvrement est infructueux la somme de 0.15€

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration,

Article 1 décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Compte 6541 : 0.15€ pour l'année 2022

Article 2 : dit que le montant de ces titres de recettes s'élève à 0.15€ pour l'année 2022.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

**DEL 2025 23 DM n° 1 : Résidence autonomie : Provisions pour dépréciation**

En application des règles budgétaires et comptables de la M22 et par mesure de prudence, il est nécessaire de provisionner ou reprendre les créances douteuses et contentieuses, à hauteur de 15% minimum des créances de plus de 2 ans et 100% maximum.

Il convient de passer une décision modificative de reprise de provisions pour dépréciations au titre de l'année 2025 à hauteur de 100%

En section de fonctionnement :

Recettes chapitre 019, article 7817 = + 132,84€

En section d'investissement

Dépenses chapitre 049, article 491= + 132.84€€

Pour équilibrer

Section de fonctionnement :

Dépenses : chapitre 011 : 60621 : combustibles et carburants : + 132.84€

Section d'investissement

Dépenses : chapitre 21 : 2184 : Mobilier :- 132.84€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, valide la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

### Questions diverses :

- Christiane GAUTHIER fait un bilan de la banque alimentaire : 17 personnes bénéficient de l'aide alimentaire dont 2 familles (une avec 4 enfants et une avec 2 enfants). Deux dossiers sont en attente d'instruction. Le nombre de bénéficiaire est en augmentation tout comme les colis d'urgence. Les chiffres de la collecte fin novembre :
  - 1 535 kg au Carrefour les Abrets
  - 175 kg au Carrefour Express de Saint-André-Le-Gaz
  - 263 kg à Colruyt (chiffre corrigé lors de la validation du PV le 30/12/2025 370 Kg au lieu de 263Kg)

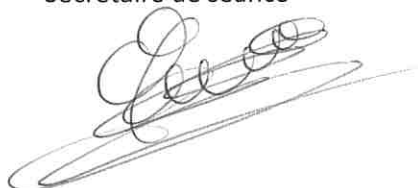
La collecte a été très équilibrée : Les personnes ont respecté les demandes sauf pour le lait et le sucre. Isabelle FAYOLLE précise qu'elle a eu une demande d'une personne qui souhaite bénéficier de l'aide alimentaire et qu'elle lui a dit de passer en mairie. Madame GAUTHIER MEYER remercie les 35 bénévoles qui ont participé et les associations (Basket, Football, don du sang, la marche nordique, les pompiers, la famille tortue et la musculation, et excuse la pêche qui est toujours présente mais qui cette année n'a pas pu venir pour raison de maladie). Isabelle FAYOLLE demande si EMMAUS a été contacté. La réponse est positive. Il y avait également des jeunes de la bourse aux permis. Murielle SALLCEDO évoque la déception de ne pas avoir les plannings pour savoir qui prend le relais et d'avoir eu l'information au dernier moment. Isabelle FAYOLLE propose que les plannings soient sur les chariots pour que les bénévoles en aient connaissance. Isabelle FAYOLLE demande si Christiane GAUTHIER MEYER était toute seule pour faire les plannings. Réponse positive de Christiane GAUTHIER MEYER. Isabelle FAYOLLE répond que certains touchent une indemnité et pourraient aider. \*

- Isabelle FAYOLLE demande si quelqu'un va chercher les coupons réponses chez les gens à mobilité réduite de la résidence autonomie (exemples 2 personnes). Sylviane TURCHETTI dit qu'elle va remplir le pouvoir pour les donner. Isabelle FAYOLLE répond que ce n'est pas ce qu'elle demande « tu n'aides pas au planning et tu penses pour moi » Isabelle FAYOLLE lui donne les deux coupons réponses pour qu'elle leur amène les bons à leur domicile. Isabelle FAYOLLE demande comment sont contactées les personnes isolées. Christiane va joindre toutes les personnes qui ne sont pas venues.

**Clôture de séance à 19h57**

**Christiane GAUTHIER-MEYER**

Secrétaire de séance



**Sylviane TURCHETTI**

Vice-Présidente du CCAS

